



Droit de prêt : des principes aux enquêtes

Claude Poissenot

► **To cite this version:**

Claude Poissenot. Droit de prêt : des principes aux enquêtes. Bulletin des bibliothèques de France, Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), 2000, 45 (4). <sic_00000373>

HAL Id: sic_00000373

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000373

Submitted on 3 Feb 2003

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DROIT DE PRET : DES PRINCIPES AUX ENQUETES

Egalité face à la lecture, droit des auteurs, la polémique sur le droit de prêt a vu s'affronter ces principes par éditeurs, auteurs et bibliothécaires interposés. A présent que le débat s'apaise et s'éloigne de l'actualité médiatique, il nous a semblé opportun de l'alimenter par des données issues d'enquêtes.

Qui sont les emprunteurs de livres en bibliothèque ? Quels sont leurs comportements de lecture ? Comment les usagers des bibliothèques perçoivent le passage au prêt payant ? Telles sont les questions auxquelles nous souhaitons donner des éléments de réponse.

Portrait des emprunteurs

A l'initiative d'O. Donnat, le ministère de culture et de la communication a édité un cédérom qui rassemble les données de la dernière enquête sur les Pratiques culturelles des Français réalisée en 1997. Nous disposons d'un outil qui mérite de rendre possible la manipulation des données en fonction de questions originales.

Dans le débat sur l'instauration du prêt payant, les partisans et les détracteurs ont tenu des discours divergents sur les emprunteurs, leur situation sociale et leur niveau de revenu. Qu'est-ce qui différencie les emprunteurs de livres en bibliothèque des autres ? Pour répondre à cette question, il convient de définir précisément les groupes que nous comparerons entre eux. On peut schématiquement scinder la population en quatre selon qu'elle emprunte des livres en bibliothèque ou médiathèque et qu'elle en achète.

		Achat de livres		Total
		Oui	Non	
Emprunt de livres en bibliothèque ¹	Oui	Emprunteurs-acheteurs (21%)	Emprunteurs-non acheteurs (3%)	Emprunteurs (24%)
	Non	Acheteurs-non emprunteurs (49%)	Non acheteurs-non emprunteurs (27%)	Non emprunteurs (76%)
	Total	Acheteurs (70%)	Non acheteurs (30%)	(100%)

Ces premiers éléments d'informations montrent que la population accède au livre davantage par l'achat que par l'emprunt. Presque la moitié des Français achètent des livres sans en emprunter alors que seuls 3% passent uniquement par l'emprunt pour se fournir en lecture. La population compte presque trois fois plus d'acheteurs de livres que d'emprunteurs (70% contre 24%).

Dans quel type de population se recrutent les emprunteurs-acheteurs, les emprunteurs-non acheteurs, les acheteurs-non emprunteurs et les non acheteurs-non emprunteurs ? De la multitude de tableaux que nous avons effectuée, il ressort que l'emprunt et l'achat de livres ainsi que l'articulation de ces deux pratiques dépendent fortement de la position sociale occupée.

Les non acheteurs-non emprunteurs se recrutent parmi les fractions de population les plus éloignées de la lecture et plus généralement de la Culture. Ce sont plus souvent des hommes. Ils résident plus souvent dans des communes

¹ Pour être précis, dans le questionnaire Pratiques culturelles des Français, on demande à ceux qui ont fréquenté une bibliothèque ou une médiathèque au cours de l'année s'ils ont emprunté ou consulté un livre. De façon à exclure la consultation, les emprunteurs de livres en bibliothèque sont ceux qui ont répondu positivement à la question et qui sont inscrits à une bibliothèque ou médiathèque. A titre indicatif, 26% de ceux qui déclarent avoir emprunté ou consulté au cours de l'année ne sont pas inscrits.

rurales ou de moins de 200000 habitants. Ils sont plus âgés et plus fréquemment en retraite que les autres. En termes d'origine sociale, les non acheteurs-non emprunteurs sont plus souvent agriculteurs et ouvriers. Appartenant eux-mêmes à ces groupes sociaux, ils ont plus souvent un conjoint et/ou des parents membres de ces groupes sociaux. Le niveau de diplôme confirme l'impression naissante : la proportion de non acheteurs-non emprunteurs est plus de deux fois plus élevée chez ceux qui n'ont pas de diplôme que dans la moyenne de la population (56% contre 27%). Cette population est elle-même issue de parents peu ou pas diplômés. Notons que ces caractéristiques sont cumulables : les personnes interrogées sans diplôme issues d'une mère dans le même cas sont non acheteurs-non emprunteurs dans 62% des cas. Enfin, du point de vue des ressources financières, ceux qui n'achètent ni n'empruntent proviennent plus souvent des fractions les plus pauvres de la population que les autres. Au total, les non acheteurs-non emprunteurs peuvent être assimilés au non public du livre. Ils n'empruntent ni n'achètent de livres car cet objet leur reste étranger. Ces caractéristiques expliquent les difficultés que les bibliothèques ont à le faire venir dans leurs murs. Pour autant, il serait trop aisé de faire sombrer les non acheteurs-non emprunteurs dans le non public de la lecture. Ils lisent mais se focalisent sur la presse quotidienne : ils sont les plus nombreux à lire des quotidiens.

Du point de vue de leur origine sociale, les non acheteurs-non emprunteurs ne s'opposent pas aux acheteurs-non emprunteurs mais à ceux qui allient les deux pratiques. Ceux-ci se recrutent prioritairement parmi ceux occupant le sommet des hiérarchies sociales, culturelles et économiques. La proportion **d'acheteurs-emprunteurs** est la plus élevée chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, chez les habitants de Paris intra-muros, chez les diplômés de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle universitaire et chez ceux qui ont les revenus les plus élevés. Cela signifie que, tendanciellement, les bibliothèques prêtent des livres à un public plutôt privilégié. Bien sûr les bibliothèques prêtent aussi des livres aux fractions de la population occupant le bas des hiérarchies mais ces fractions sont moins présentes dans les bibliothèques qu'elles ne le sont dans la population générale.

Les acheteurs-emprunteurs se recrutent également davantage chez les femmes, les jeunes (moins de 25 ans) et les étudiants. 53% de ces derniers combinent l'achat et l'emprunt de livres alors que c'est le cas de 21% de la population en moyenne. Si les étudiants recourent aux services des bibliothèques, ils n'excluent cependant pas l'achat. Et les étudiants les plus " pauvres " (i.e. qui vivent dans un foyer dont le montant des revenus mensuel brut est inférieur à 6000F) ne sont pas moins mais plus souvent acheteurs-emprunteurs que ceux dans un foyer " riche " (revenus mensuel brut supérieur à 15000F) : 62% contre 49%. Pour confirmer cette tendance, la propension des étudiants " riches " à s'approvisionner en livres uniquement par le biais de l'emprunt s'observe trois fois plus souvent que chez les étudiants " pauvres " (12% contre 3%). De tels résultats inclineraient à penser que la dépense de livres des étudiants n'est pas nécessairement indexée sur leur niveau de vie. Les plus riches ne dépenseraient pas toujours davantage que les pauvres. Les premiers utiliseraient la bibliothèque pour se fournir en livre de façon économique tandis que les seconds feraient des dépenses d'achat de livres une priorité y compris au prix de sacrifices d'autres dépenses. Des enquêtes complémentaires sur les budgets des étudiants seraient nécessaires pour confirmer cette première tendance. En tous les cas, les bibliothèques n'approvisionnent pas seulement les étudiants les plus désargentés.

Du point de vue de leur position dans les hiérarchies sociales, culturelles et économiques, les **acheteurs-non emprunteurs** se situent entre les non acheteurs-non emprunteurs et les acheteurs-emprunteurs. Cette situation intermédiaire s'explique par ce qu'implique l'achat sans l'emprunt. Pour acheter des livres il faut éprouver le besoin, le souhait d'en lire ce qui s'observe moins dans le bas de la hiérarchie sociale. Pour emprunter des livres en bibliothèque, il faut lire beaucoup et se sentir à l'aise dans l'abondance de l'offre de ce type d'équipement culturel ; ces caractéristiques se retrouvent davantage dans les fractions de la population au sommet de la hiérarchie sociale et culturelle.

Dernier mode d'accès au livre, **l'emprunt sans achat** se rencontre rarement et surtout chez les jeunes (15-24 ans). Les lycéens et les étudiants se procurent plus souvent leurs livres de cette façon. Cela signifie que la petite fraction de la population qui se nourrit de la fréquentation des bibliothèques au détriment de l'édition se compose d'un public en

formation et doté d'un pouvoir d'achat limité. Autrement dit, les emprunteurs-non acheteurs ne sont pas les plus riches ce qui limite la concurrence que l'emprunt fait à l'achat.

Le rapport à la lecture des emprunteurs

Si les différentes modalités d'articulation de l'emprunt et de l'achat de livres se caractérisent par une diversité dans leur "recrutement" social, elles s'accompagnent également de différences dans le rapport au livre et à la lecture.

Les acheteurs-emprunteurs sont les plus investis dans la pratique de la lecture. Ils sont les plus nombreux à se définir comme "quelqu'un qui lit beaucoup". Et en effet, 52% déclarent avoir lu au moins 20 livres au cours des douze derniers mois alors que ce n'est le cas que de 26% des acheteurs-non emprunteurs. L'intensité de leur investissement se traduit dans la taille de leur bibliothèque personnelle : ils possèdent plus de livres que les autres. Le marché de l'édition doit beaucoup à ces acheteurs-emprunteurs à la fois par l'importance de leurs achats mais aussi parce qu'ils font vivre les livres. Ils sont les plus nombreux à parler de leurs lectures y compris hors du cercle familial. Ces échanges verbaux se doublent de prêts et d'emprunts de livres plus fréquents entre lecteurs. Ces lecteurs contribuent ainsi plus que les autres aux succès éditoriaux imprévus. De cette façon, ils soutiennent y compris les maisons d'édition qui n'ont pas les moyens de faire de la publicité et doivent compter sur le "bouche à oreille". Mais ces lecteurs assidus cherchent à limiter leurs dépenses et, pour cela, n'ont pas de scrupules à se procurer des livres de poche : les trois quarts déclarent qu'au moins 10% de leur fonds se compose de livres de poche (contre 58% en moyenne). Ce trait signale la diffusion d'un nouveau rapport au livre et à la lecture. On sait que les 25 dernières années ont été marquées par une baisse de la proportion de gros lecteurs au profit des moyens et surtout des petits lecteurs. Des sociologues de la lecture (R. Establet, G. Mauger, F. de Singly) ont interprété cette baisse par une perte de légitimité de la pratique : il serait désormais moins nécessaire de lire pour apparaître cultivé. La place grandissante des études scientifiques dans la production des élites explique partiellement cette perte de reconnaissance du livre et de la lecture. Et on se demande même si ce n'est pas moins la lecture qui diminue que la surévaluation de la pratique. Aujourd'hui, l'écart entre ce que les gens déclarent lire et ce qu'ils ont réellement lu serait moindre qu'avant. Dans ce contexte le recours au livre de poche apparaît comme une modalité du nouveau rapport à la lecture basé sur le primat du texte. Les lecteurs privilégient désormais le texte sur ce qui l'entoure (support, nom de l'éditeur, type de distributeur). Ce comportement fait échec aux éditeurs (et aux auteurs) qui croient à la supériorité intrinsèque de la création dans le cadre de la chaîne du livre telle qu'elle existe depuis 50 ans.

Par comparaison aux acheteurs-emprunteurs, les acheteurs-non emprunteurs manifestent un moindre enthousiasme pour la lecture. Ils lisent moins, possèdent moins de livres, prêtent ou empruntent moins souvent de livres et font moins fréquemment de la lecture un thème de conversation. Cette attitude va de pair avec une utilisation plus fréquente des clubs de livres : un tiers sont membres ou vivent avec un membre d'un tel club contre un quart en moyenne. Peut-être trouvent-ils là une offre moins abondante et dans un cadre moins impressionnant que dans les librairies indépendantes. L'augmentation du nombre de titres disponibles accroît la difficulté à se repérer dans l'ensemble de la production.

Le passage à l'inscription payante

Une des conséquences possibles de l'instauration du droit de prêt serait la fin de la gratuité ou l'augmentation du tarif de l'inscription en bibliothèque. Le débat s'engage alors sur les conséquences de cette élévation du coût sur la fréquentation des bibliothèques.

Une enquête réalisée à l'automne 1999 à la bibliothèque municipale de Vandoeuvre-lès-Nancy² fournit des indications intéressantes. Cette enquête porte sur 627 usagers interrogés devant la bibliothèque qui allait fermer ses portes pour déménager et se transformer en médiathèque à 300 mètres de distance. Jusqu'alors l'inscription était gratuite pour tous les usagers quels que soient leur âge ou leur provenance géographique.

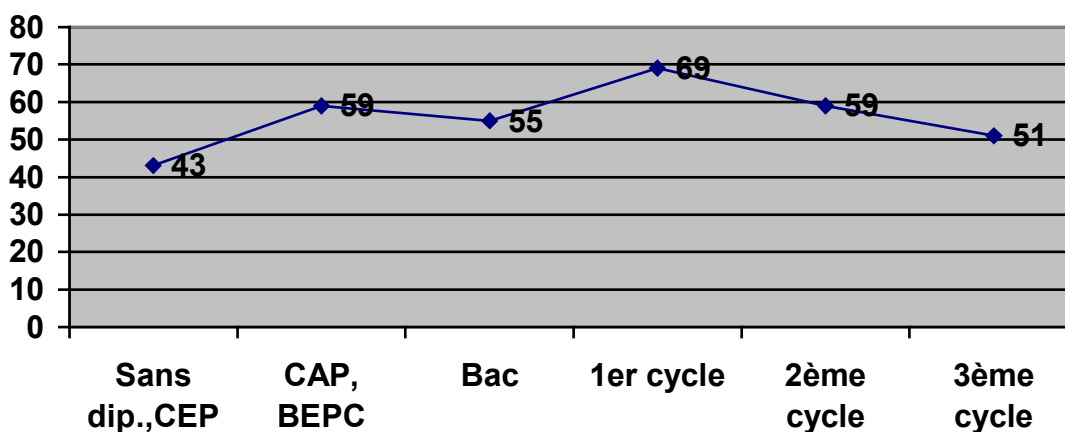
² Cette enquête a été réalisé par les étudiants de l'IUT "Métiers du livre" de Nancy sous la direction de C. Poissenot.

Le questionnaire comportait deux questions autour du prix de l'inscription. Presque six usagers sur 10 redoutent le passage à l'inscription payante. Si 41% déclarent que le passage à l'inscription payante ne remettrait pas en cause leur inscription, 16% déclarent que cela la remettrait en cause de toutes façons, 13% si le tarif était compris entre 50 et 100F et 29% si le tarif était égal ou supérieur à 100F. Ces chiffres montrent que les usagers s'attendent à ce que la gratuité ne résistent pas au passage à la médiathèque mais ils montrent aussi que plus de la moitié reconsidérera son inscription en cas d'instauration d'un tarif. Les usagers sont donc sensibles à la dimension financière de leur fréquentation de la bibliothèque. Mais qui sont les usagers les plus sensibles ?

Les deux populations les plus inquiètes face à l'instauration d'une inscription payante sont les étudiants ainsi que les sans profession et les femmes au foyer alors que les moins inquiètes sont les retraités et les actifs. Le fait de ne pas disposer de ressources financières accroît la sensibilité. Un tel résultat confirme les inquiétudes exprimées par nombre de bibliothécaires devant le risque de perdre le public le moins fortuné. Il convient toutefois de rester prudent car il s'agit de craintes et d'intentions et non de décisions réelles d'interrompre l'inscription.

Mais l'introduction de l'inscription payante remettrait-elle en cause l'ouverture des bibliothèques à tous les publics quelle que soit leur position dans la hiérarchie culturelle ? Une telle mesure ferait-elle fuir les catégories de populations les moins diplômées ?

Crainte de l'inscription payante selon le niveau de diplôme le plus élevé



Ce ne sont pas les moins diplômés qui redoutent le plus l'instauration de l'inscription payante. Au contraire, ce sont eux qui expriment le moins souvent d'inquiétudes à ce sujet. Ce public a franchi la barrière culturelle à l'inscription³ et, fort de l'avoir surmontée, il ne renoncera pas à sa présence à la bibliothèque : 62% affirment que l'inscription ne remettra pas en cause leur inscription contre 41% en moyenne.

Les catégories de population les plus sensibles à l'inscription payante se situent à un niveau de diplôme intermédiaire. Elles se sentent relativement familières de la bibliothèque et trouvent dans cette institution une offre triée selon des valeurs culturelles partagées. Le niveau d'inquiétude élevé trouve son origine dans le degré plus élevé de dépendance à l'égard de cet équipement culturel.

³ Les usagers sans diplôme ou titulaires d'un CEP représentent 9% du public (hors scolaires et étudiants) soit presque deux fois moins que ceux titulaires d'un diplôme de 3^{ème} cycle (16%). Cela manifeste une sous représentation des moins diplômés dans les bibliothèques publiques. Cette présence marginale des fractions les moins diplômées dans les bibliothèques s'observent de façon plus générale. Dans l'enquête sur les Pratiques culturelles des Français, 84% des personnes sans diplôme déclarent ne jamais avoir franchi les portes d'une bibliothèque ou médiathèque contre 33% de ceux titulaires d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle. Dans l'enquête à Vandoeuvre, il apparaît que les titulaires d'un diplôme supérieur au bac fréquentent plus souvent au moins deux bibliothèques (Cf. C. Poissenot, " Les multifréquentants " in *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 45, n°3, 2000, pp. 4-16.).

Bilan

Ces données d'enquête permettent de donner un éclairage complémentaire au débat sur le droit de prêt. Elles viennent nuancer les jugements de certains sur les lecteurs ou usagers des bibliothèques.

Les partisans du droit de prêt ont tort et raison. Si le marché du livre stagne, ce n'est pas tant à cause du manque à gagner des emprunts en bibliothèques que d'une évolution du rapport des lecteurs au livre. Les gros lecteurs sont moins nombreux et les lecteurs sacralisent moins le livre-objet qu'avant. Les bibliothèques apparaissent davantage comme un bouc émissaire d'une situation dont la source est ailleurs. Les défenseurs du droit de prêt ont raison en ce qui concerne l'analyse du public des bibliothèques. Les bibliothèques et médiathèques municipales ne recrutent pas de façon privilégiée les fractions les plus démunies (socialement, culturellement, économiquement). Elles reçoivent tendanciellement un public privilégié. Reste que si ce public apprécie l'emprunt c'est peut-être aussi que l'achat le déçoit. De ce point de vue, le monde de l'édition ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les conséquences de la production éditoriale massive sur les lecteurs : la bibliothèque fait le tri entre tous les livres produits, elle les conserve. Les opposants au droit de prêt ont tort et raison. Les bibliothèques publiques sont ouvertes à tous les publics mais certains y sont surreprésentés tandis que d'autres y sont sousreprésentés. Bien sûr il existe des équipements qui parviennent à attirer un public plus populaire mais cela reste assez marginal et les discours surestiment l'importance de cette mission de démocratisation de la lecture. La démocratisation culturelle n'a pas pour seule condition la gratuité. En revanche, rendre l'inscription payante ou augmenter son prix ne sont pas de nature à favoriser l'accès des fractions économiquement les plus fragiles dans les bibliothèques.

Le débat sur le droit de prêt a été riche en ce qu'il a posé des questions habituellement peu soulevées. Il aura été nourri de prises de positions légitimes au nom de valeurs parfois contradictoires. Cette contribution n'avait pour objectif que d'apporter des éléments à partir des enquêtes i.e. à partir de ce que les gens disent ou font plutôt que de qu'on leur fait dire ou faire.